



VILLE DE MAULE

---

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **ANNEE 2021**

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021**

## S O M M A I R E

<b><u>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u></b> .....	3
<b>I.1 Contexte économique global</b> .....	3
<b>I.2 La loi de finances pour 2021 et ses répercussions sur les collectivités locales</b> .....	4
<b><u>II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE</u></b> .....	8
<b>II.1 Le fonctionnement</b> .....	8
<b>II.2 L'investissement</b> .....	11
<b>II. 3 Rétrospective 2018 – 2020 – évolution et résultats</b> .....	12
<b><u>III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2021</u></b> .....	18
<b>III.1 Un désengagement de l'Etat toujours présent tant au niveau communal qu'intercommunal</b> .....	18
<b>III.2 Conséquences en fonctionnement 2021</b> .....	19
<b>III.3 En investissement</b> .....	20
<b>III.4 Orientations communales 2021</b> .....	20
<b>ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices</b> .....	22

## **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Sources :

- INSEE, note de conjoncture novembre 2020, vue d'ensemble
- DOB Caisse d'épargne 2021
- Projet loi des finances 2021
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2021

### **I.1 Contexte économique global**

L'année 2020 a été une année atypique de par la crise sanitaire et l'année 2021 sera certainement impactée également.

- **La croissance**

Le taux de croissance régresse en France : -10,3% en 2020 (+1,4% en 2019).

Pour 2021, la prévision de croissance est de +5,7% selon la loi des finances.

Dans la zone euro, la croissance est estimée à -7,9% en 2020 (+1,2% en 2019)

- **L'inflation**

La loi des finances estime l'inflation 2021 en France à +0,7% (données provisoires de septembre 2020). Elle a été de +0,5% en 2020 en raison de la baisse du prix du pétrole et de la modération des prix en raison du recul de la demande.

- **L'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2021 serait en forte hausse selon la Banque de France pour atteindre 10,6%, soit une hausse de 2,5 points par rapport au dernier trimestre 2019.

- **La consommation des ménages**

La consommation des ménages est en fort recul de 8 % en 2020, et augmenterait +6,2% en 2021 selon la loi des finances grâce au plan de relance.

- **L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche un recul de -9% en 2020, contre +3,5 % environ en 2019.

- **Le budget de l'Etat**

Le déficit public exprimé par rapport au PIB national s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, et se stabiliser aux alentours de 3,5% jusqu'en 2016.

En 2017 et 2018, le déficit public a « reculé ». En 2019, il a été de 3,0% du PIB.

La loi de finances 2020 prévoyait un déficit de 2,2% du PIB, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne. Il a été de -10,2% du PIB.

Pour 2021, il est attendu à -6,7% du PIB.

La dette publique augmente toujours : elle atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 98,8%. Selon les prévisions de la loi de finances 2020, la dette publique aurait dû diminuer pour atteindre le ratio de 98,7% du PIB. En réalité, la dette en 2020 a atteint 117,5% du PIB en raison de la crise sanitaire. Pour 2021 ; elle est estimée selon la loi des finances à 116,2% du PIB.

## **I.2 La loi de finances pour 2021 et ses répercussions sur les collectivités locales**

### **a/ Le plan de relance de 100 milliards d'euros**

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans prévu par le projet de loi de finances 2021 vise à débloquent des crédits autour de trois piliers : l'écologie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé d'accorder des aides aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.

### **b/ La baisse de la fiscalité professionnelle**

Le projet de loi de finances instaure également une réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions remplacée par une part des recettes de TVA et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles perçue par les départements compensée par une fraction de recette de TVA.

Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution. Cela signifie que les collectivités locales, après avoir perdu tout pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à compter de 2021, perd également son levier fiscal en matière de CFE (contribution foncière sur le bâti professionnel).

Pour cette réduction, c'est la CC Gally-Mauldre qui sera impactée.

**c/ Estimation prudente à la baisse de la dotation forfaitaire (composante principale de la DGF) en 2021**

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué très fortement de 2014 à 2017. En 2020, la DGF baisse plus faiblement de 5%, au même rythme que 2018 et 2019.

Rappelons que ces dotations ne sont pas « un cadeau » fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations des années 80.

A noter qu'en 2021, la dotation globale de fonctionnement est annoncée stable par rapport à 2020 sur le plan national. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement. En effet, la dotation fonctionne en enveloppe fermée mais la répartition entre ses différentes composantes peut varier selon l'évolution de la population et du potentiel fiscal des communes. C'est un jeu de vase communicant entre les composantes mais aussi les communes.

C'est pourquoi, il a été pris en compte prudemment une nouvelle baisse de 2% en 2021, 2022 et 2023.

**Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2021 (-57% depuis 2014) :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
<b>DGF Maule</b>	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	343 310	324 901	318 500
<i>Soit</i>		-20%	-23%	-17%	-4%	-4%	-5%	-2%
<b>Perte supplémentaire annuelle</b>		-148 K€	-134 K€	-76 K€	-16 K€	-16 K€	-18 K€	-6 K€
<b>Perte supplémentaire cumulée depuis 2014</b>		-148 K€	-282 K€	-358 K€	-374 K€	-390 K€	-408 K€	-414 K€

**d/ La perte progressive du FDPTP, Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**

Le FDPTP est versé par chaque Département, sur la base de règles d'attribution définies par l'Etat, aux **communes dites « défavorisées »** en matière de taxe professionnelle de ce département, ce qui est le cas pour Maule éligible depuis plusieurs années à ce fonds.

Le Département des Yvelines est contraint d'appliquer les règles d'attribution de l'Etat, qui conduisent à **une chute brutale de ce fonds** de 33% en 2018 au bénéfice de l'Etat, après une baisse importante en 2016 et 2017, puis de 11 % en 2019 et 2020. Pour 2021 ainsi que pour 2022 et 2023, nous prévoyons une baisse de -10% car ce fonds est appelé potentiellement à disparaître pour renflouer l'Etat.

### Evolution du FDPTP depuis 2014 (-79%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
<b>FDPTP</b>	352 210	349 079	232 719	155 146	104 568	93 226	83 073	74 700
<i>Soit</i>		-0,9%	-33%	-33%	-33%	-11%	-11%	-10%
<b>Perte supplémentaire annuelle</b>		-3 K€	-116 K€	-78 K€	-51 K€	-11 K€	-10 K€	-8 K€
<b>Perte supplémentaire cumulée depuis 2014</b>		-3 K€	-119 K€	-197 K€	-248 K€	-259 K€	-269 K€	-277 K€

### e/ La revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2021 prévoit une revalorisation de 0,2% des bases seulement (0,9% en 2020), à comparer avec l'inflation réelle de la période des ménages maulois servant de calcul à la taxe foncière (et à la taxe d'habitation pour les 43% des ménages maulois restants).

Cette revalorisation est très insuffisante car l'inflation est de +0,5% et la revalorisation des salaires est au minimum de +2% en 2020 et 3,5% en 2021, sachant que la masse salariale représente 50% de notre panier.

### f/ La fiscalité locale

Le projet de loi de finances sera marqué également par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80% des ménages français ne paient plus la TH sur leur résidence principale, mais que 53% à Maule. Pour les 20% restants et 47% des maulois, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, représentant une perte fiscale totale de 17 milliards d'euros. Ces 17 milliards seront compensés par l'Etat en transférant la part de taxe foncière du Département aux communes et en versant une petite dotation complémentaire si nécessaire. Cette réforme a pour effet d'ôter un levier fiscal pour les collectivités locales.

Pour rappel, la loi de finances 2020 avait enlevé la possibilité donnée aux communes de supprimer l'exonération temporaire de deux ans pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions d'immeubles à usage d'habitation. L'article 1383 du Code Général des Impôts offre désormais uniquement la possibilité pour les communes de limiter cette exonération de 40 à 90 % de la base imposable mais seulement à partir de 2022.

(En 2021 les nouveaux locaux venant en imposition seront exonérés de foncier) Cette disposition avait été intégrée dans la prospective pour les bases de foncier bâti venant en imposition en 2021.

**Pour la commune de Maule, 57% des administrés ont été totalement exonérés de taxe d'habitation en 2020. Pour les 43% restants, ils seront exonérés de 30 % en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.**

**g/ Pour Gally-Mauldre, hausse du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en 2021**

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds.

Ainsi Maule est considérée comme « riche », et est prélevée au titre du FPIC, alors même que l'Etat lui verse une dotation de solidarité rurale, et que le Conseil Départemental la considère comme commune défavorisée pour le versement du FDPTP.

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité d'environ 50 K€ annuels à partir de 2016. Depuis, cette décision a été reconduite chaque année, et sera vraisemblablement renouvelée pour 2020.

Ainsi, le FPIC continue à être une lourde charge dans le budget de la CCGM :

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
<b>FPIC global</b>	<b>944 K€</b>	<b>1 289 K€</b>	<b>1 933 K€</b>	<b>2 161 K€</b>	<b>2 121 K€</b>	<b>2 117 K€</b>	<b>2 151 K€</b>	<b>2 194 K€</b>
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	-0,2%	+2%	+2%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	-40 K€	-4 K€	+34 K€	+43 K€
<i>Prélèvement supplémentaire</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 177 K€	+1 173 K€	+1 207 K€	+ 1 250 K€
<b>Cumul depuis 2014</b>	<b>+7 358 K€</b>							

**II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE**

NB : les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2020 à valider conjointement avec la Trésorerie de Maule, et qui devront être approuvés par le vote officiel du compte administratif.

**II.1 LE FONCTIONNEMENT**

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2018 et 2020.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020 provisoire	Réalisé 2020/2019
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 372 000	1 354 364	1 485 630	1 345 000	-1%
Chapitre 012 charges de personnel	2 744 917	2 697 277	2 768 570	2 753 000	2%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	370 893	380 856	380 856	3%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	852 557	874 599	963 754	924 000	6%
<b>Sous total dépenses de gestion</b>	<b>5 340 330</b>	<b>5 297 133</b>	<b>5 598 810</b>	<b>5 402 856</b>	<b>2%</b>
Chapitre 66 charges financières	78 847	70 976	72 300	62 000	-13%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	47 396	0	600	0	
<b>Sous total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 466 573</b>	<b>5 368 109</b>	<b>5 671 710</b>	<b>5 464 856</b>	<b>2%</b>
Chapitre 042 Opérations d'ordre	402 664	1 114 396	264 907	263 100	-76%
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	11 511	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	735 433	0	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 869 237</b>	<b>6 482 505</b>	<b>6 683 561</b>	<b>5 727 956</b>	
<b>RECETTES</b>					
Chapitre 013 atténuation de charges	95 833	47 663	48 000	97 300	104%
Chapitre 70 produit des services	672 383	694 251	615 369	483 000	-30%
Chapitre 73 Impôts	4 044 906	4 175 022	4 236 754	4 267 100	2%
Chapitre 73 Droits de mutation et taxe sur électricité	768 412	767 141	636 891	734 000	-4%
Chapitre 74 dotations participations	1 011 844	951 016	946 661	1 014 600	7%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	51 097	56 755	60 010	65 000	15%
<b>Sous total recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 644 475</b>	<b>6 691 848</b>	<b>6 543 685</b>	<b>6 661 000</b>	<b>0%</b>
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	6	0%
Chapitre 77 produits exceptionnels	188 979	789 286	76 956	104 500	-87%
<b>Sous total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 833 460</b>	<b>7 481 140</b>	<b>6 620 646</b>	<b>6 765 506</b>	<b>-10%</b>
Chapitre 042 Opérations d'ordre	47 736	127 006	62 915	62 913	-50%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 881 196</b>	<b>7 608 146</b>	<b>6 683 561</b>	<b>6 828 419</b>	<b>-10%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 011 959</b>	<b>1 125 641</b>	<b>0</b>	<b>1 100 463</b>	<b>-2%</b>
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	196 902	0	0	0	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 208 861</b>	<b>1 125 641</b>	<b>0</b>	<b>1 100 463</b>	<b>-2%</b>



- **Résumé du fonctionnement**

- **Résultat :**

Sous réserve des résultats définitifs de 2020, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif, le résultat de fonctionnement de 2020 baisse de -2% par rapport à celui de 2019.

- **Dépenses :**

Sur 2019, l'effort pour contenir la dépense s'était poursuivi, les dépenses réelles de fonctionnement avaient baissé de -1,8%.

En 2020, elles augmenteraient de +2% (soit 97 K€), notamment en raison des 84 K€ versés d'aide à l'immobilier des commerçants (environ 82 K€ de recette de remboursement du Département), soit la quasi-totalité.

Sans cet artifice, les dépenses sont stables.

- **Recettes :**

Les recettes courantes de fonctionnement sont stables en raison principalement du remboursement de 82 K€ du Conseil Départemental pour le versement de l'aide aux commerçants. Sans ce remboursement, les recettes auraient été en baisse de -1,7% principalement en raison de la baisse importante des recettes familles due à la crise sanitaire.

- **Détail des recettes**

- Les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés en 2020.
- Les atténuations de charges sont en très forte augmentation du fait des recettes non budgétées correspondant au remboursement des salaires durant le confinement et des agents en longue maladie.
- Les produits des services (chapitre 70) affichent une baisse de -30% en raison des recettes familles (suite au confinement et au télétravail des parents qui ont moins recours aux services périscolaires).
- La dotation forfaitaire diminue toujours mais moins fortement que les années précédentes : -18 K€ en 2020 (-5%) quasi tout comme en 2019 et 2018 (-4%), après avoir baissé de -76 K€ en 2017 (-17%) et de -134 K€ (-23%) en 2016.

Depuis 2014, la dotation forfaitaire a diminué de 408 K€, ce qui correspondrait à une hausse d'environ 10% du taux des impôts locaux, si nous n'avions pas compensé en grande partie par des économies pour éviter de solliciter les contribuables maulois.

La dotation forfaitaire 2021 est annoncée stable par rapport à 2020 mais sur le plan national.

- Le FDPTP a énormément chuté, du fait de restrictions et de nouveaux modes de calcul imposés par l'Etat aux Départements. De 349 K€ en 2015, il ne représente que 83 K€ en 2020 (- 269 K€) ce qui correspondrait à une hausse de 7% du taux des impôts locaux environ.
- Le chapitre 74 « dotations et participations » est en augmentation de +7% malgré la perte de DNP (dotation nationale de péréquation) de 74 K€ qui nous a été amputée par l'Etat sans réelle justification. Cette perte est compensée par une hausse de la CAF de 28% (depuis 2019, les effectifs de cantine sont déclarés alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant) et par le remboursement du Conseil Départemental de l'aide exceptionnelle aux commerçants (82 K€).

- **Détail des dépenses**

- Les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2020 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles baisseraient de -1% par rapport au réalisé 2019. Cette diminution proviendrait de la crise sanitaire qui a entraîné la non réalisation de prestations (sorties et transports scolaires, restauration scolaire, manifestations culturelles, ...).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu au premier semestre 2021 lors de l'adoption du compte administratif 2020.

- Les frais de personnel augmentent de +2% s'expliquant par le recrutement de personnel supplémentaire afin de respecter les protocoles sanitaires dans les écoles (22 K€), par un doublon sur un poste d'animateur (14 K€), par la modification des astreintes et du régime indemnitaire des gardiens (9K€) et par l'avancement de grade et d'échelons des agents (10 K€) et le recrutement d'un ASVP avec un impact limité en 2020 car recrutement en fin d'année.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, les participations au SDIS (pompiers) et aux Syndicats intercommunaux, augmente de +6%, principalement en raison de l'aide exceptionnelle aux commerçants versée en septembre mais intégralement remboursée par le Conseil Départemental.  
Après retraitement des 84 K€ de cette aide, le chapitre 65 est en baisse de -3,5% car certaines associations ont accepté de voir baisser leur subvention 2020 suite à la crise sanitaire.
- Les intérêts de dette baissent significativement de 13%, ce qui traduit la poursuite du désendettement de la commune amorcé depuis 6 ans
- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 856 € chaque année.

- **Conclusion sur le fonctionnement :**

**Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient légèrement en 2020 essentiellement en raison de la masse salariale nouvelle consacrée à la crise sanitaire et au versement de l'aide aux commerçants (remboursées par le Conseil Départemental)**

## II.2 L'INVESTISSEMENT

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au BP 2020 s'élevait à 6 370 K€**, dont 5 224 K€ de dépenses nouvelles et 1 146 K€ de restes à réaliser de 2019 vers 2020 (commandes de 2019 payées en 2020). La maison médicale représente 2 107 K€ (RAR inclus).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 5 825 K€**, sous réserve des derniers paiements, dont 3 578 K€ de paiements et 2 247 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2021 (principalement pour la maison médicale et le solde de l'enfouissement des réseaux et aménagement de la voirie rue d'Agnou).

**Le taux de réalisation s'élève à 91% (82% en 2019). Ce taux est très bon compte tenu des retards de chantiers pris à cause du confinement du 1<sup>er</sup> semestre.**

Les principales réalisations de l'année 2020 sont (en euros TTC) :

- Enfouissement des réseaux et aménagement voirie rue St Vincent et rue d'Agnou : 1 967 803 €
- Construction de la maison médicale et de l'antenne sociale (part 2020) : 1 964 066 €
- Acquisition terrain bâti rue Flaville pour parking centre ville : 304 333 €
- Fin de la restauration extérieure de l'église (part 2020) : 160 107 €
- Fin de la rénovation du groupe scolaire René Coty : 114 082 €
- Acquisition parcelles pour la préservation des espaces naturels : 92 794 €
- Remplacement de la chaufferie et des radiateurs maternelle Charcot : 72 338 €
- Amélioration éclairage public : 61 722 €
- Réfection partielle voirie route de Jumeauville et aménagement trottoirs EHPAD : 53 558 €
- Véhicule utilitaire pour le service propreté (lutte contre les dépôts sauvages) : 41 160 €
- Création nouvelle aire de jeux parc Fourmont : 31 701 €
- Pose de modules d'entraînement physique de plein air : 29 335 €
- Rénovation toiture bibliothèque : 29 118 €
- Chariot élévateur : 24 000 €
- Véhicule trafic pour les services techniques : 22 259 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 3 508 K€ et se composent essentiellement de :

- Avances du Conseil Départemental pour la maison médicale : 1 576 000 €
- Subventions département, région, SEY : 1 316 000 €

- FCTVA : 384 000 €
- Taxe d'aménagement : 132 000 €
- Aide financière fin de la restauration de l'église (association Valeurs et Culture) : 100 000 €

## II. 3 RETROSPECTIVE 2018 – 2020 : EVOLUTION ET RESULTATS

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2018 et 2019, ainsi que les résultats provisoires de 2020.

Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales), ne sont pas intégrées.

- **Les niveaux d'épargne**

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre maîtrise du fonctionnement, d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

*Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2018 et 2019, et des résultats provisoires de 2020.*

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 (provisoire)</b>
1/ Dépenses de gestion	5 340	5 297	5 403
2/ Recettes courantes	6 644	6 692	6 661
<b>3/ Epargne de gestion (2-1)</b>	<b>1 304</b>	<b>1 395</b>	<b>1 258</b>
4/ Frais financiers	79	71	62
<b>5/ Epargne brute (3-4)</b>	<b>1 225</b>	<b>1 324</b>	<b>1 196</b>
6/ Remboursement dette long terme	317	337	318
7/ Remboursement emprunt FCTVA	460	0	1 310
8/ Charges exceptionnelles	47	0	0
9/ Produits exceptionnels	189	789	104
<b>10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)</b>	<b>1 050</b> <b>(905 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</b>	<b>1 776</b> <b>(1 026 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</b>	<b>982</b> <b>(982 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</b>

Après avoir augmenté de quasi 7% en 2019, l'épargne de gestion baisse de -10% en 2020. Ceci est dû au contexte sanitaire de la COVID 19 qui a entraîné la baisse des recettes de cantine et de garderie (-30%).

**Mais, l'indicateur le plus important et le plus significatif, l'épargne de gestion, se maintient encore largement au-dessus de 1 M€, base de notre prospective réalisée chaque année.**

- **Les investissements**

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2020 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	
							Paiements	Restes à réaliser
<b>Dépenses réelles d'équipement</b>	1516 K€	1970 K€	1574 K€	2230 K€	3910 K€	2449 K€	3578K€	2248K€
<b>Soit par habitant</b>	<b>252 €/hbt</b>	<b>331 €/hbt</b>	<b>266 €/hbt</b>	<b>372 €/hbt</b>	<b>652 €/hbt</b>	<b>408 €/hbt</b>	<b>596 €/hbt</b>	<b>375 €/hbt</b>
Moyenne nationale 2019	370 €/hbt							
Moyenne Yvelines 2019	491 €/hbt							

Moyenne nationale 2019 et Yvelines 2019 : source fiche DDFIP

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6007 en 2014, 5958 en 2015, 5920 en 2016, 5999 en 2017, 2018 et 2019, 6002 en 2020.

Le détail des principales réalisations de 2020 a déjà été donné plus haut.

- **Evolution de l'endettement communal depuis 2003**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Dette souscrite au 31/12</b>								
Restes à réaliser (R A R)	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
							810 000	1 140 000
<b>Dette par habitant</b>	741	749	691	689	659	608	552	551
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>							686	739

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	<b>3 768 809</b>	<b>4 181 816</b>	<b>5 040 115</b>	<b>4 327 176</b>	<b>3 834 089</b>	<b>3 436 132</b>	<b>3 525 016</b>
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	<i>600 000</i>	<i>197 000</i>	<i>0</i>	<i>416 000</i>	<i>450 000</i>	<i>260 000</i>	<i>0</i>
<b>Dette par habitant</b>	<b>623</b>	<b>695</b>	<b>838</b>	<b>719</b>	<b>644</b>	<b>580</b>	<b>588</b>
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	<b>723</b>	<b>728</b>	<b>838</b>	<b>788</b>	<b>720</b>	<b>624</b>	<b>588</b>
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Réalisé 2019 Long terme</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2020 Long terme</b>		
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	<b>3 475 020</b>	<b>3 487 724</b>	<b>2 672 724</b>	<b>3 053 875</b>	<b>2 353 875</b>		
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	<i>350 000</i>	<i>495 000</i>		<i>850 000</i>	<i>850 000</i>		
<b>Dette par habitant</b>	<b>580</b>	<b>581</b>	<b>446</b>	<b>509</b>	<b>392</b>		
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	<b>638</b>	<b>664</b>		<b>650</b>	<b>534</b>		

L'endettement long terme fin 2020 se situe à 392 € par habitant (l'endettement comptable, court et long terme confondu, est quant à lui à 509 € par habitant), hors restes à réaliser.

**Le niveau d'endettement long terme (392 €) est en baisse de -12% par rapport à 2019 (446 €).**

- **Structure et gestion de la dette**

Le budget primitif voté en mars 2020 prévoyait un nouveau programme d'emprunt global de 1 550 000 €, correspondant à un emprunt FCTVA court terme remboursable en un an de 700 000 €, un emprunt long terme de 850 000 € ainsi qu'un reste à réaliser de l'emprunt FCTVA de 2019 de 495 000 €.

L'emprunt de 495 000 € a été souscrit en début d'année puis remboursé l'été 2020, le niveau de trésorerie nous le permettant. L'emprunt FCTVA de 2020 a également été souscrit mais l'emprunt long terme de 850 000 € n'a été souscrit qu'en fin d'année et sera donc en restes à réaliser, pour un déblocage début 2021.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2020, 1 628 K€.

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2020 peut se résumer de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2017, 2018 et 2019 et des résultats provisoires de 2020.

	2017	2018	2019	2020	
				Dettes réelles Au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2021)
Endettement comptable au 31/12	3 525 016	3 475 020	3 487 724	3 053 875	850 000
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>3 065 016</b>	<b>3 010 020</b>	<b>2 672 724</b>	<b>2 353 875</b>	<b>850 000</b>
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>588 €</i>	<i>580 €</i>	<i>581 €</i>	<i>509 €</i>	<i>142 €</i>
<b>Dont dette long terme</b>	<b>511 €</b>	<b>502 €</b>	<b>446 €</b>	<b>392 €</b>	<b>142 €</b>
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>77 €</i>	<i>78 €</i>	<i>135 €</i>	<i>117 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>833</i>	<i>844</i>	<i>828</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>702</i>	<i>670</i>	<i>675</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

Sources des moyennes :

- Nationale 2017: compte individuel des communes, site « [colloc.bercy.gouv.fr](http://colloc.bercy.gouv.fr) », 2018 et 2019 : fiche DDFIP
- Moyenne Yvelines 2017: Département des Yvelines – Ingénierie – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines – strate de population de 5 000 à 7 500 habitants, 2018 et 2019 : fiches DDFIP

**L'endettement communal long terme au 31 décembre 2020 s'élève à 2 353 875 €, soit une baisse de -12% par rapport à 2019, une baisse de -23% depuis 2017 et depuis 2014 une baisse de -46 %.**

**Si nous tenons compte de l'emprunt long terme inscrit en reste à réaliser de 850 000 € en 2020, nous constatons une reprise de +4,5% depuis 2017, mais nous restons en phase avec la prévision du BP (3,2 M€).**

#### • Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2018	2019	2020 (provisoire)	2020 avec les RAR (provisoire)
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>3 010 020</b>	<b>2 672 724</b>	<b>2 353 875</b>	<b>3 203 875</b>
Endettement incluant les emprunts court terme	3 475 020	3 487 724	3 053 875	3 903 875
<b>Epargne brute</b>	<b>1 225 298</b>	<b>1 323 739</b>	<b>1 196 144</b>	<b>1 196 144</b>
<b>Capacité de désendettement long terme</b>	<b>2,5 ans</b>	<b>2,0 ans</b>	<b>2,0 ans</b>	<b>2,7 ans</b>
Capacité de désendettement globale	2,8 ans	2,6 ans	2,6 ans	3,3 ans

La capacité de désendettement communale s'est améliorée entre 2018 et 2020, sous l'effet conjugué de notre désendettement et d'une amélioration de l'épargne de fonctionnement. En 2020, avec l'emprunt long terme de 850 K€, nous nous réendettions légèrement mais cela était anticipé lors du BP.

Nous demeurons dans des valeurs très vertueuses, la zone médiane étant située à 8 ans pour une commune, et la zone très inquiétante à 11 ans.

### Conclusion sur l'endettement :

#### Au titre de 2020 :

**L'endettement global s'élève à 3 053 875 €, auquel il faut rajouter un emprunt long terme de 850 000 € inscrit en restes à réaliser sur 2021. Il est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.**

**L'endettement communal long terme au 31 décembre 2020 s'élève à 2 353 875 €, soit une baisse de -12% par rapport à 2019, une baisse de -23% depuis 2017 et depuis 2014 une baisse de -46 %.**

**Si nous tenons compte de l'emprunt long terme inscrit en reste à réaliser de 850 000 € en 2020, nous constatons une reprise de +4,5% depuis 2017, mais nous restons en phase avec la prévision du BP (3,2 M€).**

**La commune a poursuivi son désendettement et se réendette pour financer ses investissements dans une moindre proportion que prévu.**



- **La fiscalité : un potentiel fiscal yvelinois de 44% supérieur à celui de Maule en 2017**

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Potentiel fiscal ville de Maule	969 €/hbt	987 €/hbt	1 005 €/hbt
Moyenne nationale de la strate	910 €/hbt	919 €/hbt	931 €/hbt
Moyenne Yvelines de la strate	1 397 €/hbt	nd	nd

Sources :

- départementale : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 7000 habitants)
- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

La ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui induit nécessairement une faiblesse de ses bases d'imposition au niveau de la fiscalité professionnelle (entreprises).

### Conclusion pour 2020 :

**Maule a poursuivi sa gestion vertueuse et maîtrisée malgré les contraintes de la crise sanitaire et le poids toujours présent du désengagement de l'Etat :**

- **Dépenses réelles de fonctionnement apparemment en légère hausse de 2%. Cette hausse est en réalité de 0% comme vu plus haut, et ce malgré les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire**
- **Épargne de gestion en légère baisse mais qui reste largement au-dessus de 1M€ à 1,3 M€**
- **Taux très élevé de réalisation des investissements de 91%**
- **Un programme d'investissement soutenu de 596€/habitant, hors restes à réaliser (491 €/hbt pour la moyenne yvelinoise et 370 €/hbt pour la moyenne nationale)**
- **Endettement communal long terme au 31 décembre 2020 s'élevant à 2 353 875 €, soit une baisse de -12% par rapport à 2019, une baisse de -23% depuis 2017 et depuis 2014 une baisse de -46 %.**  
**Si nous tenons compte de l'emprunt long terme inscrit en reste à réaliser de 850 000 € en 2020, nous constatons une reprise de +4,5% depuis 2017, mais nous restons en phase avec la prévision du BP (3,2 M€).**
- **Pas de hausse de fiscalité malgré des dotations toujours amputées**
- **Niveau et évolution de la capacité de désendettement très bons**

### III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

#### III.1 Un désengagement de l'Etat toujours présent tant au niveau communal qu'intercommunal

- La DGF

Selon la loi des finances actuelle, Maule devrait être confrontée à une légère baisse de sa DGF en 2021 ainsi qu'en 2022 et 2023 :

	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021	Estimation 2022
<b>Dotation forfaitaire</b>	451 669	375 225	359 361	343 310	324 901	318 500	312 130
<i>Evolution</i>	-23%	-17%	-4%	-4%	-5%	-2%	-2%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	-134 185	-76 444	-15 864	-16 051	-18 408	-6 401	-6 370
<i>Perte supplémentaire</i>	- 134 K€	-210 K€	-226 K€	-242 K€	-260 K€	-266 K€	-272 K€
<i>Cumul depuis 2015</i>	-2 800 K€						

- Le FDPTP

Ce fonds sera vraisemblablement stable cette année, mais quid pour 2021 et 2022 ?

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
<b>FDPTP</b>	232 719	155 146	104 568	93 226	83 073	74 700
<i>Evolution</i>	-33%	-33%	-33%	-11%	-11%	-10%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	-116 360	-77 573	-50 578	-11 342	-10 153	-8 373
<i>Perte supplémentaire</i>	-116 K€	-194 K€	-245 K€	-256 K€	-266 K€	-274 K€
<i>Cumul depuis 2015</i>	-1 400 K€					

- **Le FPIC (pour information car transféré à la CC)**

Le FPIC, initié en 2011 et mis en place en 2012, est fortement monté en puissance et constitue une charge très lourde pour notre ensemble intercommunal (CC Gally Mauldre et communes membres).

En 2015, la CC et ses communes ont décidé à l'unanimité de transférer le FPIC à l'intercommunalité, ceci pour bonifier la dotation d'intercommunalité de la CC, par une amélioration de son CIF (coefficient d'intégration fiscale).

La commune de Maule a baissé ses taux d'imposition de 3% pour compenser une partie de la fiscalité nouvelle qui a dû être créée au niveau de la CC pour financer ce FPIC imposé par l'Etat.

Ce transfert du FPIC a permis d'augmenter la recette de dotation d'intercommunalité de Gally Mauldre, ce qui bien entendu conforte la pérennité de ce choix de transfert. Il sera vraisemblablement reconduit en 2020.

Une légère hausse du FPIC est prévisible pour 2020 et 2021 et cela reste un problème crucial pour la CCGM.

	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021	Hypothèse 2022
<b>FPIC global</b>	<b>1 933 202</b>	<b>2 160 615</b>	<b>2 121 086</b>	<b>2 117 001</b>	<b>2 150 618</b>	<b>2 193 630</b>	<b>2 237 503</b>
<i>Evolution</i>	+ 50%	+12%	-2%	-0,2%	+2%	+2%	+2%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>	643 878	227 413	- 39 529	-4 085	33 617	43 012	43 872
<i>Dépense Supplémentaire</i>	+644 K€	+871 K€	+831 K€	+827 K€	+861 K€	+ 904 K€	+948 K€
<i>Cumul depuis 2014</i>	-8 700 K€						

### III.2 Conséquences sur le fonctionnement 2021

Après des années de baisse des dépenses de fonctionnement en 2018 et 2019 et une stabilité en 2020, il sera de plus en plus difficile de faire des économies significatives sans remise en cause de prestations, d'autant que certains postes de fonctionnement augmentent par les seules décisions nationales (masse salariale, transfert de charges de l'Etat vers les collectivités, énergie, ...) ou d'autres facteurs mécaniques totalement indépendants de notre volonté (par exemple, formule de révision de prix automatique des contrats).

Concernant la masse salariale, le recrutement d'une ASVP et d'un mi-temps aux services techniques sur une année pleine tout comme la budgétisation des postes sanitaires des écoles animation garderie, nettoyage) sur une année entière auront un impact à la hausse de l'ordre de 3,5 à 4% du réalisé 2021 par rapport au réalisé 2020 (et de l'ordre de 5,5 à 6% du BP 2021 par rapport au réalisé 2020). Tout comme les évolutions de carrière des agents (GVT, etc...).

Les dépenses réelles de fonctionnement nous orientent vers une hausse de 2% du budget de fonctionnement (hors SDIS transféré à l'intercommunalité).

Les résultats de 2018 et 2019 nous ont permis de reconstituer une réserve d'autofinancement. Malgré une baisse, l'épargne de gestion en 2020 reste largement au-dessus de 1 M€ (1,3 M€), objectif plancher de la prospective. D'après nos premières estimations, le budget 2021, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire qui se poursuit, devrait présenter un niveau d'épargne de gestion tout juste au plancher de 1 000 K€, ce qui nous ferait enregistrer une perte significative d'autofinancement de 250 K€.

### III.3 En investissement

**En 2021, les investissements principaux seront la fin des travaux de la construction de la Maison Médicale qui se termine fin 2021 (pour rappel financée par le Conseil Départemental), la maîtrise d'œuvre du parking centre-ville, et la fin de la restauration extérieure de l'église.**

Le programme total des dépenses de travaux 2021 devrait se situer aux environs de 4,5 à 5 M€ TTC (hors restes à réaliser et y compris la maison médicale) auxquels il faudrait y ajouter l'acquisition de l'ancienne Trésorerie et d'un terrain bâti situé en face pour le stationnement.

Le montant des subventions permettant de financer ces travaux est estimé aux alentours de 2,4 M€ dont 1,4 M€ de remboursement de la maison médicale par le Conseil Départemental.

### III.4 Orientations budgétaires communales 2021

- **En fonctionnement :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement malgré l'incertitude du contexte sanitaire
- Préserver impérativement une épargne de fonctionnement suffisante (épargne de gestion supérieure à 1 000 K€).

- **En investissement**

- Travaux de la maison médicale (fin des travaux prévue pour fin 2021)
- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking en centre-ville
- Fin de la restauration extérieure de l'église démarrée en octobre 2020

- Pour l'environnement : travaux de rénovation énergétique (suite à un diagnostic effectué par le SEY ; travaux subventionnés dans le cadre du plan de relance et couverts en partie par les CEE)
- Acquisition probable de l'ancienne Trésorerie et d'un terrain bâti en face pour un projet de maison multi-activités
- Maintien du patrimoine communal en bon état

En 2021, l'endettement augmentera volontairement très significativement afin de contribuer au financement des projets principaux du mandat, l'important désendettement que nous avons réalisé depuis plusieurs années nous le permet.

**ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices****Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**

En K€

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 354	1 345	1 399	1 466
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 697	2 753	2 849	2 920
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	381	386	386
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	875	924	680*	688*
66 CHARGES FINANCIERES	71	62	57	74
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 368</b>	<b>5 465</b>	<b>5 371</b>	<b>5 534</b>

Soit une évolution des dépenses de fonctionnement de :

- Réalisé 2020 sensiblement égal à +2%
- Budget 2021 : +1,9% et -1,7% après retraitement du transfert du SDIS. Pour information, la baisse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) en 2021 s'explique par le transfert de la compétence secours et incendie (contribution au SDIS) à la CC Gally-Mauldre

**Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement**

En K€

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>		<b>Prévision 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 354	1 345		1 399	1 466
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 697	2 753		2 849	2 920
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	381		386	386
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	875	924		680*	688*
66 CHARGES FINANCIERES	71	62		57	57
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0		0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 368</b>	<b>5 465</b>		<b>5 371</b>	<b>5 517</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>		<b>Prévision 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	48	97		40	40
70 PRODUITS DES SERVICES	694	483		584	699
73 IMPOTS ET TAXES	4 942	5 001		4 742*	4 795*
74 DOTATIONS	951	1 015		885	885
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56	65		65	65
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS hors cession foncière compte 775	39	104		5	5
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 731</b>	<b>6 766</b>		<b>6 321</b>	<b>6 489</b>

\*Pour information, la baisse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) en 2021 s'explique par le transfert de la compétence secours et incendie (contribution au SDIS) à la CC Gally-Mauldre et ce transfert impacte également le chapitre 73 en raison de la baisse de l'attribution de compensation.

<b>EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)</b>	<b>REALISE 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>		<b>Prévision 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
	<b>1 363</b>	<b>1 301</b>		<b>950</b>	<b>972</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)</b>	<b>REALISE 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>		<b>Prévision 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
	<b>1 395</b>	<b>1 258</b>		<b>1 002</b>	<b>1 024</b>

	Réalisé 2019	Estimation 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de dette)	337	1 628		1 057	862
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 449	5 826		5 183	3 747
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	1 945	2 938		2 903	1 819
RECETTE DE CESSION FONCIERE (compte 775)	750	0		300	0
<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>-246</b>	<b>2 888</b>		<b>1 980</b>	<b>1 928</b>
EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette) yc RAR	350	2045		1 500	1 500
<i>Dont emprunt FCTVA</i>	<i>350</i>	<i>1 195</i>		<i>500</i>	<i>500</i>
<b>FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE</b>	<b>2 215</b>	<b>1 043</b>		<b>454</b>	<b>147</b>
<b>DETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>3 488</b>	<b>3 905</b>		<b>4 348</b>	<b>5 000</b>
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT GLOBALE</b>	<b>2,6 ans</b>	<b>3,3 ans</b>		<b>4,6 ans</b>	<b>5,1 ans</b>

**NB.:**

*Ces éléments sont à considérer comme de la prospective. Aussi et dans ce cadre, il faut prendre en compte la prudence avec laquelle les données sont traitées. Dans la réalité, les résultats sont souvent meilleurs que les prospectives, pour la simple raison que les prospectives ont tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes par prudence.*

*Si toutefois l'épargne communale venait à réellement passer sous notre seuil minimum, il sera toujours possible pour la commune de moins investir, voire si nécessaire d'arbitrer entre les services pour réduire les dépenses de fonctionnement.*

*A ce stade, aucune hausse du taux communal n'est envisagée en 2021.*